



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Constat à l'ouverture de la séance :

- Présents : 20
- Absents : 9
- Pouvoirs : 8
- Votants : 28

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

Convoqués le 21 JUIN 2016

Le 27 juin 2016, à 20h35, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, MONGIN Claude (à partir du point 2 de l'ordre du jour), SPRUTTA-BOURGES Nathalie, *adjoint au Maire*, GIOVANNONI Patrick, *adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *adjoint au Maire*, MASSON Isabelle, *adjoint au Maire*, USSEGLIO-VIRETTA Guy, M. SIEVERT-PÉRÉ Guy, MATHÉROT Olivier, VACHER Gérard, CHOULET Gérard, BENOIT Dominique, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, DANSOU Viviane, GANDARD François, FERNANDEZ Sylvie, MOISSET Christian (à partir du point 2 de l'ordre du jour).

Avaient donné pouvoir :

M. SEVESTE Arnaud à Mme MASSON Isabelle
M. RENAUDET Denis à M. USSEGLIO-VIRETTA Guy
Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule
M. BOURUMEAU Christophe à M. CHOULET Gérard
Mme PORTE Dominique à Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne
Mme LANNERÉE Véronique à M. BOURDEILLE Christian
Mme GIUDICELLI Sandrine à M. GARCIA Jean-Paul
Mme BORDERIEUX Patricia à M. MOISSET Christian

Étaient absents :

M. MONGIN Claude (pour le point 1 de l'ordre du jour)
M. MOISSET Christian (pour le point 1 de l'ordre du jour)
Mme LEROY Virginie

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Badoz-Griffond, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

1 – Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des mercredi 30 mars et jeudi 14 avril 2016

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les procès verbaux des séances du mercredi 30 mars 2016 et du jeudi 14 avril 2016.

II - Compte-rendu des décisions du Maire

En vertu des disposition de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a pris acte des décisions suivantes :

Décision n° 2016-13 : Décide de conclure avec l'agence *Odysée Vacances* dont le siège social est situé à Bar-sur-Seine (10110) Chemin de la Montée du bois, une convention pour l'organisation à destination d'un groupe de 24 enfants âgés de 7 à 11 ans et 3 adultes accompagnateurs, d'un séjour de vacances programmé du 25 au 29 juillet 2016 à Bar-sur-Seine – Domaine du Bel Air pour un coût total de 7 875 euros TTC . **Décision n° 2016-14 :** Décide de signer un contrat de location de matériel avec la SARL « *Au pays des kangourous* » dont le siège social est situé ZA les Marceaux – Allée Jean Chaptal 78710 Rosny-sur-Seine, destiné à animer la manifestation « Gretz' été » organisée du 16 juillet 2016 au 5 août 2016, pour un montant de 8 399,76 € TTC (huit mille trois cent quatre vingt dix neuf euros et soixante seize centimes).

Décision n° 2016-15 : Décide de retenir le candidat par la Commission d'appel d'offres en date du 19 avril 2016 et de conclure le marché relatif aux transports scolaires, périscolaires, sortie du centre de loisirs et de l'accueil jeunes de la ville de Gretz-Armainvilliers avec la Société LOSAY-VOYAGES (77950 Montereau-sur-le-Jard). Ce marché à bons de commande est passé pour un montant mini de 170 000 € HT et un montant maxi de 270 000 € HT. Sa durée d'exécution est de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2016 et pourra être renouvelée deux fois pour une durée équivalente. Ce marché n'excédera pas trois ans. **Décision n° 2016-16** : Décide de conclure avec le groupe SACPA/CHENIL SERVICE dont le siège social est fixé Domaine de Rabat à PINDERES (47700) représenté par Monsieur JF FONTENEAU en sa qualité de Président Directeur Général, un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage, les transports des animaux errants et /ou dangereux, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique de Gretz-Armainvilliers et la gestion du centre animalier (fourrière) avec un coût annuel de 0.710 € ht par an et par habitant. **Décision n° 2016-17** : Décide de reconduire pour une durée de trois ans à compter du 16 juillet 2016, la convention de mise à disposition de locaux d'une superficie de 64,32 m² sis 69 rue de Paris à Gretz-Armainvilliers au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Gretz-Armainvilliers. **Décision n° 2016-18** : Décide de signer la convention de financement entre le département de Seine-et-Marne et la commune par laquelle sont fixées, pour l'année 2016, les modalités du soutien financier apporté par le Département au titre du fonctionnement de la structure multi-accueil « Maison de la petite enfance – Espace Carmen Carpentier ».

3 – Accueil de loisirs sans hébergement : organisation d'un mini-séjour – Été 2016

Le Conseil municipal a fixé comme suit, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, la participation des familles au mini-séjour de vacances accessoires à l'accueil de loisirs sans hébergement organisé au bénéfice d'un groupe de 21 enfants âgés de 7 à 11 ans au Domaine du Bel Air à Bar sur Seine pour la période du 25 au 29 juillet 2016 :

- 5 demi-journées d'accueil sans repas (suivant tarifs prenant en compte les revenus et la composition de la famille arrêtés par le Conseil municipal pour l'année 2016) ;
- forfait de 245 euros.

4 – Personnel communal

Le Conseil municipal a décidé, *à l'unanimité*, la création de deux emplois non permanents à temps complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil municipal a décidé, *à l'unanimité*, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Le Conseil municipal a décidé, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, de modifier les conditions de la concession de logement de fonction du gardien du groupe scolaire Georges Travers.

5 – Formation des élus – Bilan 2015

Le Conseil municipal a pris acte du bilan 2015 des actions de formation des élus municipaux.

6 – Utilisation du fonds de solidarité de la région Ile de France – année 2015

Le Conseil municipal a donné acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation « Fonds de solidarité de la région Ile-de-France » d'un montant de 227 128 euros au titre de l'année 2015, qui s'établit comme suit :

Domaine	Lieu /Service	Équipement	Fonctionnement	coût total	Dont FSRIF
Cadre de vie/ aménagement	Salle Rothschild Écoles Primaires et Maternelles	Accessibilité PMR		39 620,00	13 867.00
	Divers parcs	Installation de Jeux		85 700.00	29 995.00
	Divers sites		Fleurissement	17 954.00	4 488.50
	Éclairage Public	Traversée Victor Hugo		6 311,00	1 577.75
	Parc du Val des Dames	Signalisation et achat de matériel		22 743,00	5 685.75
Voirie	Travaux de Voirie Divers Rues	Travaux de voirie		491 506.00	103 001.45
Culture/Sport	Maison de la culture	Équipement		10 037,00	2 509.25
	Bibliothèque		Acquisition de livres	2 692,00	673.00
	Communication		Projection de films	986,00	197.20
	Médiathèque	construction d'une médiathèque		44 759,00	11 189.75
	Jeunesse		Bons culturels et sportifs	29 837.00	8 951.10
	Tennis	Défibrillateur		1 680,00	420.00
Scolaire	Écoles				
		Acquisition de tablettes numériques et Installation		16 532,00	5 786.20

		bornes WIFI			
	Écoles TAP		Achat de prestations pour intervenants	69 641.00	17 410.25
	Écoles		bons fournitures scolaires	10 593,00	2 648.25
	Accueil de loisirs sans hébergement Enfants et Ados		sorties	17 020,00	5 957.00
	Maison des Jeunes	Acquisition de Mobilier - Matériel et équipement informatique		25 453,00	8 908.55
	GRETZ été		Location de structures et équipements diverses – achat de barnums	10 460.00	2 615.00
Petite Enfance	multi accueil	Achat de matériel		4 212,00	1 053.00
	Relais Assistante Maternelle	Éveil musical		776.00	194.00
Total :				908 512.00	227 128.00

7- Transaction immobilières - Bilan 2015

Le Conseil municipal a pris acte du bilan 2015 des transactions immobilières qui ne fait état d'aucune acquisition ou cession.

8 – Décision modificative n°1 au budget primitif de la commune

Le Conseil municipal a adopté, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses		Section de fonctionnement - Recettes	
Article 023	+ 121 467 euros	Article 7411	- 208 981 euros
Article 615221	- 242 934 euros		
Article 65541	+ 97 486 euros		
Article 6875	- 185 000 euros		
Section d'investissement - Dépenses		Section d'investissement - Recettes	
Article 165	+ 4 195,60 euros	Article 021	+ 121 467 euros
Article 2135	+ 100 000 euros	Article 10223	+ 72 000 euros
Article 2313	+ 92 771,40 euros	Article 165	+ 3 500 euros
Article 2313 (C041)	+ 100 000 euros	Article 2313 (C040)	- 100 000 euros
Article 238	- 100 000 euros	Article 238(C041)	+ 100 000 euros

Le Conseil municipal a adopté, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, la modification de l'état des restes à réaliser 2015.

9 – Décision modificative n°1 au budget primitif de l'assainissement

Le Conseil municipal a adopté, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, la décision modificative n°1 au budget de l'assainissement de la commune qui s'établit comme suit :

Section d'investissement - Dépenses		Section d'investissement - Recettes	
Article 2762 (C27)	- 86 128 euros	Article 2315 (C23)	- 86 128 euros
Article 2762 (C041)	+ 86 128 euros	Article 2315 (C041)	+ 86 128 euros
Article 2315 (C23)	- 10 000 euros	Article 238 (C23)	- 10 000 euros
Article 2315 (C041)	+ 10 000 euros	Article 238 (C041)	+ 10 000 euros

10 – Demande de réimputation d'ordre non budgétaire par le comptable public – Marché PLU Urbanence

Le Conseil municipal, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, a autorisé le comptable à régulariser les opérations suivantes :

- Débit au compte 202 : - 24 636 euros
- Crédit au compte 1068 : + 24 636 euro

11 – Vote du compte de gestion de la commune – exercice 2015

Le Conseil municipal a déclaré, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2015, n'appelait ni observation, ni réserve.

12– Vote du compte de gestion de l'assainissement – exercice 2015

Le Conseil municipal a déclaré, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, que le compte de gestion de l'assainissement, dressé par le receveur pour l'année 2015, n'appelait ni observation, ni réserve.

13 – Vote du compte administratif de la commune – exercice 2015

le Conseil municipal a adopté, *par 23 voix pour et 4 abstentions (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)*, le compte administratif de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 9 585 537,32 euros Recettes : 10 676 341,57 euros Solde excédentaire : 1 090 804,25 euros	Dépenses : 3 397 611,53 euros Restes à réaliser n-1 : 2 612 438,94 euros Recettes : 4 038 737,56 euros Report n-1 : 2 699 623,81 euros Solde excédentaire : 641 126,03 euros

14 – Vote du compte administratif de l'assainissement – exercice 2015

Le Conseil municipal a adopté, *par 23 voix pour et 4 abstentions (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)* le compte administratif 2015 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 75 621,61 euros Recettes : 199 836,88 euros Solde excédentaire : 124 215,27 euros	Dépenses : 164 374,12 euros Restes à réaliser n-1 : 150 700,40 euros Recettes : 1 179 767,86 euros Solde excédentaire : 1 015 393,74 euros

15 - Affectation des résultats 2015 – Commune

Le conseil municipal a procédé, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, à l'affectation du résultat du compte administratif de la commune comme suit :

- ▶ Affectation en report de fonctionnement sur budget 2016 : 1 090 804,25 euros
- ▶ Affectation en report d'investissement sur budget 2016 : 641 126,03 euros

16- Affectation des résultats 2015 – Assainissement

Le Conseil municipal a procédé, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, à l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement comme suit :

- ▶ Affectation en report de fonctionnement sur budget 2016 : 124 215,27 euros
- ▶ Affectation en report d'investissement sur budget 2016 : 1 015 393,74 euros

17 – Association sportive du collège Hutinel : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation des collégiens de la section football aux championnats de France 2016

Le Conseil municipal a décidé, *par 24 voix pour et 4 abstentions*, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association sportive du collège Hutinel dans le cadre de la participation des collégiens de la section football aux championnats de France 2016.

18 – Solidarité avec les communes sinistrées suite aux inondations : participation de la commune au fonds ouvert par l'Union des maires de Seine-et-Marne

Le Conseil municipal a décidé, *à l'unanimité*, de s'associer à l'opération de solidarité mise en œuvre par l'Union des Maires de Seine-et-Marne pour venir en aide aux communes sinistrées lors des inondations de juin 2016 en accordant une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association, charge à elle de procéder à la répartition de cette somme.

19 – Prime AQUEX pour l'année 2016

Le Conseil municipal a autorisé, *à l'unanimité*, le Président du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées de Gretz, Presles, Tournan et Liverdy (SICTEU) à solliciter, pour le compte de la commune, la subvention AQUEX auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Maire de Gretz-Armainvilliers

AFFICHÉ LE 29 JUIN 2016